

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante et unième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 24 avril 2020, à 9 heures 30 minutes, par vidéoconférence.

MEMBRES PRÉSENTS

Sayaka Araniva-Yanez	Étudiante, représentante de la Faculté des arts
Julien Pierre Arsenault	Agent de recherche et de planification à la Faculté des sciences de l'éducation
Emmanuelle Boisvert	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
Sébastien Drolet	Directeur adjoint du Service de soutien académique
Marie-Pierre Forest-Gaudet	Étudiante, représentante de la Faculté de communication
Josée Fortin	Directrice des Services à la vie étudiante
Ugo Horel	Étudiant, représentant des groupes étudiants
Lynda Gadoury	Directrice générale des bibliothèques
Antoine Goutier	Conseiller cadre à la vie universitaire au Rectorat
Bachir Sirois Moumni	Chargé de cours au Département de communication sociale et publique
Juliette Perri	Agente de recherche et de planification aux Services à la vie étudiante
Jean-Christian Pleau	Vice-recteur à la Vie académique (président)
Stéphanie Poirier	Étudiante, représentante de l'École des sciences de la gestion
Julia Poyet	Professeure au Département d'histoire
Simon Pringle	Étudiant, représentant de la Faculté des sciences humaines
Amira Yara Issa	Étudiante, représentante de la Faculté de science politique et de droit

MEMBRES ABSENTS

Éléonore Dansereau-Macias	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences
Jonathan Hope*	Professeur au Département d'études littéraires
Carolane Moïse	Étudiante, représentante des groupes étudiants

OBSERVATEURS

Jonathan Giguère	Directeur adjoint des Services à la vie étudiante
Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
Laurent Trottier	Étudiant, baccalauréat en urbanisme

* Absence motivée

SECRETARIAT DES INSTANCES

Jean-Philippe Gingras
Valéry Colas

Directeur
Secrétaire rédactrice

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean-Christian Pleau préside la séance et monsieur Jean-Philippe Gingras agit à titre de secrétaire, assisté de madame Valéry Colas, secrétaire rédactrice.

Le vice-recteur à la Vie académique souhaite la bienvenue à cette 161^e assemblée du Comité de la vie étudiante. Il remercie tout particulièrement les membres de s'être rendus disponibles dans ce contexte singulier et de participer à la rencontre par vidéoconférence. Il informe ensuite le Comité que Sayaka Araniva-Yanez a été nommée à titre de membre étudiante représentante de la Faculté des arts. Il souligne ensuite la présence de Laurent Trottier, étudiant au programme de baccalauréat en urbanisme, qui est observateur dans l'attente de sa nomination à titre de membre étudiant représentant de l'École des sciences de la gestion.

De prime abord, le vice-recteur à la Vie académique rappelle que la rencontre du 6 mars dernier s'était conclue sur un ajournement. Or, les circonstances liées à la pandémie de la COVID-19 ont entraîné l'annulation de l'assemblée prévue le 20 mars dernier. Considérant que l'accès aux campus est interdit et que la population se trouve en confinement, certains sujets ont perdu de leur pertinence. Le Comité de préparation de l'ordre du jour s'est réuni et a décidé de répercuter les sujets qui pouvaient l'être à l'ordre du jour de la présente séance. En terminant, il signale que plusieurs membres arrivent aux termes de leur mandat. En conséquence, des remerciements leur seront adressés à la fin de la rencontre.

1. Point statutaire

1.1 Ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par madame Josée Fortin, appuyée par madame Lynda Gadoury, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Sujets pour adoption

2.1 Modalités de désignation des membres étudiantes, étudiants au Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'écoresponsabilité (Annexe CVE-161-2.1)

Le vice-recteur à la Vie académique rappelle que ce sujet a été ajouté à l'ordre du jour de la rencontre du 6 mars dernier par les membres étudiantes, étudiants. Cette demande découle de l'adoption par le Conseil d'administration d'une refonte de la Politique no 37 en matière

d'écoresponsabilité et de la révision de la composition du comité institutionnel. Il invite le membre étudiant ayant préparé l'avis d'inscription à présenter le point.

Un membre étudiant présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Parmi les changements apportés dans le cadre de la refonte de cette politique, la composition du Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'écoresponsabilité (CIME) a été modifiée. Auparavant, une étudiante, un étudiant par faculté était désigné pour y siéger, en plus de représentantes, représentants des groupes étudiants. Dorénavant, le Comité compte trois sièges dévolus aux étudiantes, étudiants. À la suite d'échanges entre les associations étudiantes facultaires et des représentantes, représentants des groupes étudiants, le Comité de la vie étudiante est invité à adopter un projet de résolution concernant la répartition de ces postes. Il est proposé que l'un d'entre eux soit occupé par une personne représentant les groupes étudiants et que les deux autres le soient par des personnes désignées par les associations étudiantes facultaires.

Le vice-recteur à la Vie académique signale que ce comité est sous l'égide du Vice-rectorat au développement humain et organisationnel (VRADHO). La principale raison expliquant le changement à la composition du CIME est l'abandon de la représentation facultaire afin de réunir des personnes possédant une expertise pertinente. Lors des travaux de ce Comité, il a été maintes fois évoqué par les membres que cela manquait. Il mentionne que la représentation du corps professoral se voit également modifiée. Dorénavant, une professeure, un professeur affilié à l'Institut des sciences de l'environnement et une professeure, un professeur détenant une expertise dans le domaine y seront nommés, plutôt que sept professeures, professeurs. La Politique no 37 en matière d'écoresponsabilité prévoit que le VRADHO recommande au Conseil d'administration la nomination des membres au CIME. À la suite d'un appel de candidatures auprès de la communauté, le VRADHO recommandera les personnes choisies pour y siéger en fonction de leur expertise. Le Comité de la vie étudiante n'est donc plus partie prenante dans le nouveau processus.

Un membre étudiant se dit étonné de cette information puisqu'il estime que le processus de nomination n'a pas été présenté ainsi au CIME, où il siège. Il exprime un malaise concernant le fait que ce soit le vice-recteur au Développement humain et organisationnel qui en détermine les membres. Il est d'avis que cela modifie complètement la perspective qu'il avait de ce processus.

Un membre institutionnel indique qu'il siégeait également au CIME. Bien qu'il n'ait pas participé au processus de révision de la politique, il estime pertinent que la composition ait été revue. Le nombre de membres était tel que le CIME peinait à se réunir. Également, le manque d'expertise parmi les membres a été souligné à maintes reprises au cours de ses travaux. La nouvelle composition du CIME devrait permettre à ce dernier d'être plus opérationnel. Il précise qu'il semble clair pour lui que le VRADHO fera des recommandations de nomination au Conseil d'administration après avoir consulté les groupes concernés.

Le vice-recteur à la Vie académique propose d'en discuter avec son collègue vice-recteur et de lui présenter la position étudiante. Il ne lui paraît pas nécessaire que le Comité de la vie étudiante adopte une résolution à ce sujet. Un membre étudiant estime pour sa part que l'environnement est un enjeu fondamental et qu'il lui paraît important que soit précisé comment le VRADHO entend choisir les membres du CIME.

La directrice des Services à la vie étudiante indique comprendre le désir des membres étudiantes, étudiants de s'assurer d'une répartition des postes qui leur semble juste. Elle est également d'avis qu'il n'est pas approprié que le Comité de la vie étudiante prenne une décision sur le sujet. Elle

suggère qu'une rencontre soit organisée avec madame Louise Collignon, directrice Écoresponsabilités au Service du développement organisationnel.

Une membre étudiante rappelle qu'auparavant, les associations étudiantes facultaires désignaient des personnes, dont la nomination était entérinée par le Comité de la vie étudiante avant qu'elles soient nommées par le Conseil d'administration. Elle signale que les étudiantes, étudiants proposent ici une répartition des sièges étudiants simple et consensuelle. Elle ne comprend pas que cela suscite une discussion. Par ailleurs, elle estime que la refonte de la composition du CIME s'inscrit dans la même tendance que les modifications apportées aux comités institutionnels liés à la Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel et à la Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement. Le nombre de membres issus de la communauté se voit diminué et la désignation des membres est déléguée à une vice-rectrice, un vice-recteur. À son avis, il s'agit d'une tendance brimant la collégialité sur plusieurs comités institutionnels.

Il est rappelé que la nouvelle composition du CIME vise à le rendre davantage opérationnel afin que des mesures écoresponsables concrètes soient mises en place rapidement au sein de la communauté. La proposition étudiante concernant la répartition des postes sera acheminée au vice-recteur au Développement humain et organisationnel et, à cet égard, il n'est pas nécessaire que le Comité adopte une résolution.

Un membre étudiant se dit en accord avec cette proposition. Il reconnaît la pertinence que les gens siégeant à ce comité disposent d'une expertise permettant l'avancée des mesures écoresponsables à l'Université. La proposition étudiante se veut une répartition équitable entre les groupes et les associations étudiantes. Il est d'avis que des précisions doivent être apportées par le VRADHO sur la sélection des candidatures, car il est défavorable à ce que le vice-recteur fasse un choix sans recommandations émanant des groupes étudiants et associations étudiantes.

Une membre étudiante maintient qu'elle aurait souhaité voir le Comité de la vie étudiante prendre position sur le sujet. Elle voudrait que le Comité soit informé des résultats de la discussion et propose que ce sujet soit inscrit au registre des suivis de l'instance. Le directeur du Secrétariat des instances prend note de cette demande.

Un membre institutionnel se dit confiant qu'une entente intervienne entre les responsables du CIME et les étudiantes, étudiants. Il suggère que les Services à la vie étudiante prennent part aux discussions.

Il est proposé par monsieur Ugo Horel, appuyé par madame Josée Fortin, que le dossier soit déposé sur le bureau afin d'y revenir lors de la rencontre du Comité de la vie étudiante prévue au mois de mai.

3. Sujet pour discussion

3.1 Offre de services des Services à la vie étudiante et enjeux étudiants dans le contexte de la pandémie COVID-19

La directrice des Services à la vie étudiante indique que dès le début du confinement, le personnel s'est appliqué à déployer les services en télétravail. Plus de quatre-vingts personnes ont dû être équipées pour être en mesure de le faire. Une fois les outils technologiques mis en œuvre, l'accès aux fichiers et le partage des ressources ont été possibles. Des contacts ont été établis auprès

des personnes étudiantes qui avaient vu leur rendez-vous avec une professionnelle, un professionnel reporté. La directrice précise qu'advenant une urgence, la personne étudiante est contactée immédiatement. L'ensemble des étudiantes, étudiants ont été joints par le biais d'une Infolettre transmise par courriel afin de publiciser les services offerts. Une seconde communication a été acheminée le 16 avril. Considérant le contexte actuel et le haut taux d'ouverture de ces courriels, une Infolettre sera acheminée toutes les deux semaines afin de maintenir un lien avec les étudiantes, étudiants. La directrice présente ensuite l'état de l'offre de services de chaque unité des Services à la vie étudiante, notamment les webinaires accessibles ainsi que les rencontres individuelles en vidéoconférence avec les professionnelles, professionnels des Services à la vie étudiante.

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante indique que les associations étudiantes et les groupes étudiants ont été contactés dès le début du confinement. Les conseillères, conseillers à la vie étudiante les assistent notamment dans leurs démarches de transition d'équipe dans ce contexte particulier. En ce qui a trait aux projets étudiants, les subventions octroyées pour les projets qui devaient avoir cours ce printemps ont été reportées à l'automne. Le programme de jumelage a été initié en format virtuel afin de permettre de briser l'isolement, particulièrement pour les étudiantes, étudiants internationaux.

Le directeur du Centre sportif annonce que l'équipe d'animatrices, animateurs des activités dirigées a rapidement pris un virage virtuel axé sur l'entraînement à domicile. Soulignons que les payes des étudiantes, étudiants qui ont travaillé au trimestre d'hiver ont été versées.

La directrice générale du Service des bibliothèques indique que les équipes des bibliothèques ont travaillé afin d'offrir le plus de documentation en ligne possible. Les informations sur les publications accessibles sont constamment mises à jour et publicisées par les réseaux sociaux. Des webinaires et des tutoriels ont été publiés, en plus de périodes de conversation en direct permettant de soutenir les étudiantes, étudiants.

Une membre étudiante souhaiterait obtenir des éclaircissements concernant le fonds d'urgence. Elle aimerait savoir comment ont été établis les critères et qui a été consulté pour ce faire. Elle exprime un malaise à propos du fait que l'aide ait été accordée aux personnes déjà inscrites au trimestre d'automne 2019. Elle estime que ce critère est restrictif et a pénalisé les personnes qui n'étaient pas inscrites à ce moment. Malgré cela, elle remercie la Direction de l'Université d'avoir rapidement entrepris une telle collecte de fonds pour venir en aide à la population étudiante. Ensuite, elle voudrait savoir si les étudiantes, étudiants obtiendront un remboursement concernant les frais d'animation sportive puisqu'ils n'ont pas accès aux installations. Elle demande si les personnes étudiantes y travaillant verront leur contrat honoré.

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante mentionne que plusieurs aspects ont été pris en compte dans la distribution du fonds d'urgence. D'abord, il précise que l'objectif était de soutenir les personnes vivant une situation financière précaire momentanément et non pour une longue période. Les critères ont été élaborés notamment à la suite de discussions avec le personnel professionnel du Bureau de l'aide financière. Les étudiantes, étudiants étrangers et les parents étudiants ont été ciblés comme étant les plus vulnérables. L'aide moyenne distribuée a été de 325 \$ afin de payer principalement les coûts liés à la nourriture, à la connexion Internet ou aux fournitures médicales. Plus de 800 personnes ont pu être aidées à ce jour. L'Université se devait d'établir des balises et c'est pour cette raison qu'il a été retenu de soutenir prioritairement les personnes qui poursuivaient leurs études au trimestre d'automne. La directrice des Services à la vie étudiante ajoute que les critères liés à la situation socioéconomique des personnes étudiantes étaient priorisés.

Un membre institutionnel indique que le fonds a été créé il y a trois semaines et qu'en deux jours, l'ensemble des sommes recueillies a été distribué. Cette aide se voulait ponctuelle et disponible rapidement. Il souligne que le gouvernement fédéral a annoncé la mise en place d'un programme d'aide financière destinée aux étudiantes, étudiants à partir du mois de mai.

Le directeur du Centre sportif revient sur la question liée au remboursement de la cotisation d'animation sportive. Il rappelle que des cours ont rapidement été mis en ligne. Également, les personnes qui étaient inscrites à des activités dirigées se verront créditées ou remboursées pour les cours qu'elles n'ont pas pu suivre. Il confirme que malgré la fermeture, les membres du personnel du Centre sportif perçoivent leur salaire. Le vice-recteur à la Vie académique rappelle de plus qu'il n'y a pas de perception de la cotisation liée à l'animation sportive au trimestre d'été.

Une membre étudiante demande ce qu'il adviendrait si la situation perdurait jusqu'à l'automne et qu'il n'était toujours pas possible d'accéder aux installations sportives. Le vice-recteur à la Vie académique indique que les réflexions concernant le trimestre d'automne s'amorcent à peine, et qu'il ne peut donc répondre à la question. Pour l'instant, la priorité est la finalisation du trimestre de l'hiver puis la détermination des modalités liées au trimestre de l'été. Les scénarios commencent à peine à être élaborés pour l'automne. Il est probable que certains cours seront donnés en ligne alors que d'autres le seront en présentiel. Pour l'instant, il n'est pas possible de déterminer si toutes, tous pourront accéder au campus.

Une membre étudiante annonce que les associations étudiantes facultaires ont mené un sondage auprès de leurs membres. Ces données ont mis en avant que plusieurs auraient souhaité que le fonds d'urgence soit disponible pour toutes, tous. Il a été mentionné que les communications émanant de l'Université concernant les modalités de poursuite du trimestre auraient dû être mieux expliquées.

4. Points d'information

4.1 Informations du président

Le vice-recteur à la Vie académique n'a pas d'autres informations à partager pour l'instant.

4.2 Informations générales (verbal)

4.2.1 Problématique informatique avec les listes de membres et les listes d'envoi

Une membre étudiante explique qu'il y a un problème avec les listes des courriels des membres des associations étudiantes. Depuis quelques mois, il a été constaté plusieurs erreurs dans ces listes, notamment plusieurs personnes membres ne figurent pas sur la liste. Les Services informatiques auraient été saisis du dossier. Or, cela ne semble pas cheminer vers une solution. Ces listes sont primordiales pour les associations étudiantes afin de contacter leurs membres. Qui plus est, des membres ne reçoivent pas les courriels liés aux élections des comités exécutifs et cela est très préoccupant. Elle mentionne qu'il est impératif que cette situation soit réglée pour l'automne.

Le vice-recteur à la Vie académique demande à ce que quelques cas concrets lui soient soumis afin de pouvoir demander que des vérifications soient effectuées.

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante mentionne être au courant de la difficulté liée aux listes d'envoi. Il explique qu'actuellement ces listes sont constituées manuellement par une personne. Pour ce faire, celle-ci se base sur une autre liste constituée également manuellement. Une rencontre annuelle réunissant plusieurs services de l'Université se déroule afin de vérifier que les codes de programmes sont correctement attribués aux associations étudiantes existantes. À la suite d'une première situation problématique liée à la scission d'une unité de programme à la Faculté des sciences, un contact a été établi avec les Services informatiques afin que soit créée une passerelle automatique entre la facturation et les listes de courriels des membres des associations étudiantes. Une telle passerelle permettrait d'éviter des erreurs liées aux manipulations manuelles visant la constitution des listes. Il indique avoir déposé des demandes à ce sujet aux Services informatiques de façon récurrente.

Le vice-recteur s'enquiert à savoir si la situation concerne uniquement une association étudiante. Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante explique qu'il y a près de 90 associations étudiantes reconnues qui représentent plus d'un programme. Puisque les opérations s'effectuent manuellement pour rattacher les listes de courriels des étudiantes, étudiants liés à des codes de programmes à une association, cela ouvre la porte aux erreurs.

Une membre étudiante demande que ce dossier soit ajouté au registre des suivis de l'instance. Le vice-recteur à la Vie académique acquiesce à sa requête et indique qu'il effectuera des démarches auprès du vice-recteur aux Systèmes d'information à ce sujet.

4.3 Registre des suivis (Annexe CVE-161-4.3)

Aucun point n'est inscrit au registre des suivis.

4.4 Prochaine rencontre

Une membre étudiante s'enquiert d'une prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante. Le vice-recteur à la Vie académique indique que selon le calendrier des instances, les travaux du Comité seraient terminés pour l'année en cours. Toutefois, considérant le contexte actuel, il lui semble pertinent d'ajouter une rencontre à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin. Le directeur du Secrétariat des instances annonce que des démarches seront effectuées dans les prochains jours afin d'établir un moment à cet effet.

5. Dépôt de documents

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 30 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

Le président

Le secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent soixante et unième assemblée ordinaire, le 24 avril 2020 à 9 h 30

1. Point statutaire

- 1.1 Ordre du jour

2. Sujet pour adoption

- 2.1 Modalités de désignation des membres étudiantes, étudiants au Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'écoresponsabilité

3. Sujet pour discussion

- 3.1 Offre de services des Services à la vie étudiante et enjeux étudiants dans le contexte de la pandémie COVID-19

4. Points d'information

- 4.1 Informations du président
- 4.2 Informations générales
 - 4.2.1 Problématique informatique avec les listes de membres et les listes d'envoi
- 4.3 Registre des suivis
- 4.4 Prochaine rencontre

5. Dépôt de documents